

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente de jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie civil option construction et économie, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Sandrine MYKAJ
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Vice-Président

M. Yann BUISSON
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LYON

Secrétaire général

M. Fabrice POUPON
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de DIJON

Membres du jury

Mme Karine GIORDANO
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Renaud HEU
Professeur de lycée professionnel

Académie de DIJON

M. Benoît LEFER
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Fulbert MAILLARD
Personne à compétences particulières

Académie de REIMS

M. Jérôme SADO BATTESTI
Professeur de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

Mme Shems SAKOUT
Professeure de lycée professionnel

Académie de RENNES

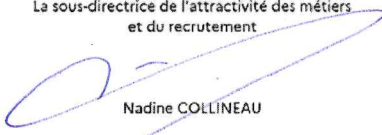
Mme Soizic SIMON
Professeure de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU